		Hospitalier
		Universitaire
400	500000000	de Nice

DIRECTION DES RESSOIURCES HUMAINES	CIMIEZ		Page 1 sur	
	JR/FT/N° 713			
NOTE DUNEODMATION	Création	MàJ Vérification 14/06/2013 14/06/2013		
NOTE D'INFORMATION	14/06/2013			
	Approbation	Diffusion	Application	
Elaboration: Mme ROCCA poste: 34603	14/06/2013	17/06/2013	07/2013	

Affaire suivie par: Mme ROCCA

**2** 04 92 03 46.03

Nice, le 14 juin 2013

## NOTE D'INFORMATION

## **OBJET: COMPTE EPARGNE TEMPS 2013 MODALITES DE PAIEMENT**

Les modalités de paiement du CET « STOCK » du personnel non médical sont les suivantes :

Pour les agents ayant fait valoir leur droit d'option, ainsi que pour les agents STAGIAIRES et CONTRACTUELS n'ayant pas fait valoir leur droit d'option au 1<sup>er</sup> juin 2013 cachet de la poste faisant foi : l'indemnisation et/ou la conversion des jours en points RAFP au titre de 2013 seront réalisées à la PAIE de JUILLET 2013.

Pour les agents TITULAIRES n'ayant pas fait valoir leur droit d'option, un nouveau courrier va leur être adressé par la Direction des Ressources Humaines avant le 10 juillet 2013. Les agents auront jusqu'au 10 septembre 2013 pour exercer un droit d'option entre l'indemnisation et la prise en compte au titre du régime de la RAFP pour l'intégralité des jours au-delà du socle des 20 jours : l'indemnisation et/ou la conversion des jours en points RAFP au titre de 2013 seront réalisées à la PAIE d'OCTOBRE 2013.

Le Directeur des Ressources Humaines

Eric MONCH

Diffusion générale